

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 octobre 2014

PLFSS POUR 2015 - (N° 2252)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 209

présenté par
M. Bapt

ARTICLE 18

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 20 :

« V. – Les II et III du présent article entrent en vigueur... (*le reste sans changement*) ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.